

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 janvier 2017

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

-AYANT DONNE POUVOIR : 4

PRÉSENTS

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy Tarentaise)
Messieurs Jean-Luc PENNA, Fabien RAISSON (Sééz)
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

EXCUSÉS

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Fabien RAISSON), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Léon EMPEREUR, Alain EMPRIN, Louis GARNIER, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Olivier PETIT (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

2017-04 APPROBATION DES SUBVENTIONS 2017

Le Président présente au Conseil communautaire le tableau des subventions de fonctionnement accordées aux différentes structures pour un montant total de 168 700 €.

Cptes	Intitulé	Subventions 2017
Subventions de fonctionnement		
6574	GEDA	12 000 €
	Foyer socio-éducatif du collège	2 400 €
	Bibliothèque collège	3 000 €
	Association sportive lycée	1 600 €
	Association Edelweiss (sport collège)	3 000 €
	Comité de Bassin d'Emploi	1 000 €
	Comité de Savoie Ski études	20 000 €
	Le P'tit Théâtre	900 €
	Association sportive scolaire (classe CLIS)	2 000 €
	Coup de pouce et hébergement des saisonniers	25 000 €
	ADMR	85 000 €
	Association Saint Michel	2 000 €
	Echos du St Bernard	4 000 €
	Cyclo Cœur	3 500 €
6743	APPMA	1 000 €
	Alizé Savoie	2 300 €
TOTAL		168 700 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** à l'unanimité le tableau des subventions 2017
- **DIRE** que les sommes sont inscrites au budget primitif 2017

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

